

# Campagne de sensibilisation du public et de défense des pouvoirs contraignants de l'OSBI

Lisez nos documents de communication dans le cadre de notre campagne de sensibilisation du public pour aider les Canadiens à comprendre pourquoi les pouvoirs contraignants sont importants pour la protection des investisseurs.

## Communiqué de presse

**FAIR** Canada Promoteur des droits des investisseurs  
Investor Rights Advocate

**Les organismes de réglementation financiers sont invités à se montrer fermes à l'égard des réformes relatives au traitement des plaintes**

**TORONTO, ON, 6 mai 2025** – FAIR Canada et une coalition nationale de défenseurs des consommateurs exhortent les organismes de réglementation à résister aux pressions de l'industrie et d'aller de l'avant avec l'amélioration du traitement des plaintes en matière d'investissement.

La coalition soutient la proposition des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) visant à conférer à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) le pouvoir de rendre des décisions contraignantes. Cela empêcherait les sociétés d'investissement d'ignorer les recommandations de l'OSBI ou de faire pression sur leurs clients pour qu'ils acceptent des offres peu avantageuses.

**Dans une lettre commune adressée aux ACVM**, la coalition souligne la nécessité urgente d'adopter une réforme alors que le Canada entre dans une période de grands défis économiques et commerciaux.

« Les Canadiens doivent avoir l'assurance que les gouvernements et les organismes de réglementation les protégeront lorsque leurs actifs durement gagnés seront en jeu », a déclaré Jean-Paul Bureau, directeur général de FAIR Canada. « Retarder ou affaiblir ces réformes ne fera que nuire aux investisseurs et éroder la confiance dans le système financier. »

La coalition de défenseurs des consommateurs représente des millions de consommateurs financiers d'un bout à l'autre du pays, dont bon nombre sont encore confrontés aux répercussions économiques liées à la pandémie et à de nouvelles difficultés financières liées à l'instabilité mondiale et aux mesures commerciales prises par les États-Unis.

**L'industrie riposte en s'appuyant sur des informations erronées**

Certains acteurs du secteur s'opposent à la proposition des ACVM en invoquant des arguments qui ne résistent pas à un examen approfondi.

« Nous tenons à rétablir la vérité », a déclaré Elizabeth Mulholland, directrice générale de Prosper Canada. « Nous traversons une période économique sans précédent, et les investisseurs ressentent les effets de la crise. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un système équitable qui oblige les entreprises à rendre des comptes et offre une véritable protection aux investisseurs lésés. »

**Le parti pris de l'OSBI en faveur des investisseurs est un mythe : les solutions ne doivent pas reposer sur cette prémisse**

Des examens indépendants réalisés par des experts n'ont jamais conclu que l'OSBI favorisait les investisseurs. En moyenne, l'OSBI donne raison aux entreprises dans environ 67 % des cas, et ces derniers sous-évaluent les recommandations de l'OSBI de plusieurs millions de dollars.

36 Toronto Street, Suite 800, Toronto, Ontario, M5C 2C5 [faircanada.ca](http://faircanada.ca)  
FAIR Canada is a registered Canadian charity. Charitable Registration # 810246615R0001.

## Lettre ouverte

**FAIR** Canada Promoteur des droits des investisseurs  
Investor Rights Advocate

**CARP** Prosper Canada **PIAC** **IPAC** **OSGOOD** **YORK U.** **CanAge**  
**CIA Sociétés Canada** **Kenner Associates**

Stan Magidson  
Président et chef de la direction, Alberta Securities Commission  
Président, Autorités canadiennes en valeurs mobilières  
Tour de la Bourse  
2010-800, Square Victoria  
Montréal (Québec) H3C 0B4  
[stan\\_magidson@asc.ca](mailto:stan_magidson@asc.ca)

5 mai 2025

Messieurs Magidson et Vingoe,

**Objet : Protéger les investisseurs – Résister aux pressions visant à affaiblir les réformes en matière de traitement des plaintes**

La coalition de défense des consommateurs soussignée vous exhorte à protéger les investisseurs ordinaires en mettant en œuvre le cadre contraignant proposé pour les décisions de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI).

Publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) en novembre 2023, ce cadre est équilibré, simple et rentable. Il permettra au Canada de renforcer le traitement des plaintes en matière d'investissement et de résoudre les litiges plus rapidement, plus équitablement et de manière plus définitive.

Notre coalition représente des millions de consommateurs de services financiers à partout au pays, dont bon nombre subissent des difficultés financières croissantes en raison des répercussions économiques de la pandémie et de l'instabilité causée par les mesures commerciales prises par les États-Unis. Ces Canadiens ordinaires comptent sur les ACVM pour mettre en place un système solide de protection des investisseurs afin de protéger leurs actifs durement gagnés. Ils s'attendent également à ce que leurs plaintes en matière d'investissement soient réglées de manière équitable et efficace, et ils méritent qu'on leur accorde ce droit.

La proposition des ACVM pour 2023 établit un équilibre délicat entre les intérêts des investisseurs et ceux des sociétés d'investissement. Cependant, une minorité vocale de sociétés plaide en faveur d'un affaiblissement de cette proposition et de sa promesse d'une plus grande équité et d'une meilleure protection pour les investisseurs moyens. Leur opposition repose sur trois arguments principaux qui sont manifestement sans fondement :

- L'OSBI a un parti pris en faveur des investisseurs et les solutions devraient donc être conçues pour le compenser.
- Le cadre est injuste pour le secteur et devrait inclure un droit de recours judiciaire.
- Il est préjudiciable et injuste de tenir les sociétés d'investissement responsables des plaintes portant sur des montants plus élevés, même lorsque ces plaintes relèvent du mandat de l'OSBI.

36 Toronto Street, Suite 800, Toronto, Ontario, M5C 2C5 [faircanada.ca](http://faircanada.ca)  
FAIR Canada is a registered Canadian charity. Charitable Registration # 810246615R0001.

## Infographie

### Les investisseurs lésés méritent plus

**Le saviez-vous?**  
Au Canada, les sociétés d'investissement peuvent refuser d'indemniser les investisseurs lésés, même si l'ombudsman des services financiers le recommande.

**Le problème**  
L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) **peut uniquement recommander** une indemnisation : ses décisions ne sont pas contraignantes. Autrement dit, les entreprises peuvent ignorer les décisions équitables, laissant les investisseurs sans autre choix que d'accepter une offre injuste, voire même ne recevoir aucune indemnisation.

**Qu'est-ce qu'un pouvoir contraignant?**  
Cela signifie que les sociétés d'investissement **ne peuvent pas rejeter les décisions d'indemnisation prises par l'ombudsman** ni faire pression sur les investisseurs pour qu'ils acceptent des offres trop basses. Des pays comme le Royaume-Uni, l'Australie et l'Irlande l'ont déjà adopté. **Le Canada est encore à la traîne.**

**Les chiffres (2019 – 2023)**

- Plus de **1,1 million de dollars** en indemnités recommandées par l'OSBI n'ont pas été versés.
- Dans les cas où les montants dépassaient 100 000 dollars, **50 % des investisseurs** ont reçu un montant **inférieur** au montant recommandé, et les paiements ont été en moyenne **inférieurs de 44 %** aux niveaux équitables.

**Passez à l'action!**  
Exigez l'équité pour les investisseurs canadiens. Dites aux **Autorités canadiennes en valeurs mobilières** et à votre **député provincial** : « Il est nécessaire que l'OSBI ait recours à un pouvoir contraignant! »  
Utilisez le mot-clé : **#IndemnisationÉquitableMaintenant**

**Qui sommes-nous?**  
Nous sommes une **coalition de défenseurs engagés** qui luttent pour des millions de Canadiens :  
• Les familles qui épargnent pour les études de leurs enfants et planifient leur avenir.  
• Les retraités qui comptent sur des rendements équitables sur leurs placements.

La coalition regroupe les organisations suivantes : FAIR Canada \* Association canadienne des personnes retraitées (CAIR) \* Prosper Canada \* Centre pour la défense de l'intérêt public (PIAC) \* Clinique de protection des investisseurs et Laboratoire sur l'avenir du droit, Faculté de droit de l'Université de Toronto \* Conseil des consommateurs du Canada \* Sociétés CFA Canada \* Kenner Associates \* Service d'aide juridique aux investisseurs de l'Ordrepeel Hall Law School \* CanAge

**Ressources utiles**

- Fonctionnement du processus de traitement des plaintes, site Web : [OSBI.ca](http://OSBI.ca)
- Comment vous faire rembourser – Guide sur le traitement des plaintes, site web : [FAIRCanada.ca](http://FAIRCanada.ca)

#IndemnisationÉquitableMaintenant **FAIR**